



Mairie de
LABASTIDE-BEAUVOIR
Haute-Garonne

République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 9 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LABASTIDE-BEAUVOIR (Haute-Garonne), dûment convoqué, s'est réuni à la salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur André DURAND, Maire.

Présents : André DURAND, Simone JULIEN, David REVERSAT, Mélanie OUCHENE, Laurent CHAUVEAU, Nicole ORMES, Cédric CHAMBON, Elisabeth COCCOLO-LOUW, Edouard ANGELO, Juliette LECUYER, Rozenn IRVOAS, Nicolas COMBEBIAC, Denise CARRERE et Gregory CRESPO.

Pouvoirs : Franck JOLIBOIS a donné pouvoir à Laurent CHAUVEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Elisabeth COCCOLO-LOUW.

Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le compte rendu du conseil municipal du 12 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

1. Délibération donnant autorisation à Monsieur le Maire à effectuer l'achat d'une aire de jeu

Monsieur le maire informe les conseillers que l'aire de jeu qui se trouve avenue du Château est vétuste. Il rappelle qu'elle avait été achetée d'occasion et qu'elle est installée sur la commune depuis 10 ans.

La commission « ETU » est en train de mener une réflexion pour procéder au remplacement de ces jeux. Le coût d'acquisition n'est pas encore définitif mais il ne devrait excéder 30 000 €.

Madame Rozenn IRVOAS, Première adjointe, précise que plusieurs devis ont été demandés pour refaire l'aire de jeu à l'identique. Elle informe aussi les conseillers qu'un contrat de maintenance et de contrôle sera établi en même temps.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **de donner un avis favorable à l'achat d'une aire de jeu,**
- **de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter la plus large subvention auprès de l'Etat, du conseil départemental, de la CAF et pour signer toutes les pièces afférentes au dossier.**

2. Délibération concernant une nouvelle tarification des concessions au cimetière

Monsieur le Maire propose un ajustement des tarifs des concessions en cours (terrain pour caveau et pierre tombale), le dernier datant de novembre 2009. Il propose également un changement de tarif pour les cavurnes et d'un columbarium.

Ces tarifs sont variables selon la durée de la concession (15, 30 ou 50 ans).

Les nouveaux tarifs sont les suivants :

	Durée	Prix actuel	Prix proposé
Terrain 5 m ² pour caveau	30 ans	225 €	500 €
Terrain 5 m ² pour caveau	50 ans	340 €	600 €
Terrain 3 m ² pour pierre tombale	30 ans	135 €	400 €
Terrain 3 m ² pour pierre tombale	50 ans	200 €	500 €
Cavurne 4 urnes Ø15 cm	15 ans	180 €	300 €
Cavurne 4 urnes Ø15 cm	30 ans	250 €	450 €
Cavurne 4 urnes Ø15 cm	50 ans	300 €	600 €
Columbarium Case 2 urnes Ø15 cm	15 ans	450 €	350 €
Columbarium Case 2 urnes Ø15 cm	30 ans	560 €	650 €
Columbarium Case 2 urnes Ø15 cm	50 ans	675 €	780 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver les nouveaux tarifs pour les concessions au cimetière communal.**
- **D'autoriser le Maire à signer les documents afférents à cette demande**

3. Débat sur l'éventuelle adhésion à « Rallumons L'étoile »

Suite à la visite Monsieur Christophe SORIANO, Président de l'association « Rallumons l'Etoile », Monsieur le Maire lance le débat sur l'éventuelle adhésion à l'association.

Il rappelle que les difficultés de déplacement dans la métropole toulousaine tendent à s'aggraver compte tenu de la croissance démographique et de l'augmentation des déplacements induits.

Aujourd'hui le rail est sous-exploité, alors même que des solutions performantes restent possibles pour activer l'étoile ferroviaire existante autour de Toulouse, au départ de Matabiau et mettre en place une desserte RER et un cadencement à l'heure dans un premier temps.

Le collectif « Rallumons l'étoile » milite en ce sens avec comme objectifs :

- Un cadencement à l'heure.
- Un agrandissement des quais et une amélioration du matériel roulant.
- Une simplification et une diamétrisation des lignes.
- Une réalisation par étapes des investissements nécessaires.

Plus précisément, et pour que la ligne Castelnau d'Estrétefonds/Baziège voit le jour en 2021 et permettre alors une desserte ferroviaire cadencée de la gare de Lacourtenourt, deux actions doivent être entreprises :

- La mise en œuvre des aiguillages nécessaires aux deux terminus.
- Faire tomber le mythe de Matabiau « Terminus ».

Ces solutions, soutenues par l'association « Rallumons l'Etoile » nécessitent :

- D'approfondir la faisabilité technique d'un projet ambitieux pour l'étoile ferroviaire.
- De sensibiliser le plus grand nombre et alimenter le débat public à travers des réunions publiques et des supports pédagogiques.
- De rassembler les acteurs locaux le plus largement possible autour d'un projet partagé.

Après avoir attendu l'exposé de Monsieur le Maire, un débat s'installe au sein du conseil municipal.

Madame Juliette LECUYER et Elisabeth COCCOLO-LOUW proposent de mener un projet de démarche participative. Elles feront un compte rendu à la prochaine séance du conseil municipal.

4. Compte rendu de la commission finances

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Nicolas COMBEBIAC, vice-président de la commission finances, pour la présentation du compte rendu de l'analyse financière sur la période 2015-2020 afin de programmer avec le plus de justesse possible les investissements qui seront réalisés sur la durée du mandat 2021-2026.

Cette analyse a montré que sur la période 2015-2020, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement. La baisse des dotations de l'Etat et la non-compensation complète de la suppression de la taxe d'habitation en sont pour partie la cause.

Il s'ensuit que le niveau d'épargne que génère chaque année la commune qui lui permet dans un premier temps de rembourser sa dette, puis d'autofinancer ses investissements se dégrade progressivement. Les simulations montrent que l'autofinancement serait négatif dès 2021.

Monsieur Nicolas COMBEBIAC présente la projection 2021-2026, il explique qu'il faut éviter l'effet ciseaux c'est-à-dire que les dépenses augmentent plus vite que les recettes.

Un focus sur l'épargne net démontre que les dépenses évoluent et que la tendance à la baisse de l'épargne est inquiétante.

Par contre l'analyse montre que la commune se désendette depuis 2015. En effet, à l'exception d'un nouvel emprunt de 100 000 € réalisé en 2016, capital restant dû par la commune est en constante diminution passant de 824 977 € au début de la période analysée à 520 333 € fin 2020.

La commission finance qui s'est réunie le 19 octobre, propose d'augmenter la fiscalité pour arriver à endiguer le déséquilibre.

Après l'exposé de Monsieur Nicolas COMBEBIAC, un débat s'engage au sein du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose de réinscrire ce point à prochaine réunion.

5. Information des commissions

Commission Vivre ensemble : Madame Simone JULIEN rappelle aux conseillers que le repas des aînés aura lieu le dimanche 5 décembre dans la salle Halle aux Grains. Elle informe que le repas pourrait être annulé si le nombre de présent n'était pas suffisant.

La distribution du bulletin municipal « D'el Cers à l'Auta » débutera le 25 novembre.

Commission école : Monsieur Franck JOLIBOIS informe le conseil municipal que les problèmes de connexion persistent. Il faudra certainement prévoir des travaux de remise en état.

Commission travaux : Madame Rozenne IRVOAS, 1^{ère} adjointe informe les conseillers qu'un projet d'agrandissement du cimetière communal est en cours. L'achat du terrain qui jouxte le cimetière serait de l'ordre de 150 000 €. Elle propose aussi une deuxième solution, de positionner l'agrandissement du cimetière sur le terrain de la marie qui se trouve en bas du groupe scolaire.

6. Questions diverses

- l'association « La Bastide en Fête » souhaite mettre en sommeil leur activité momentanément. Monsieur le Maire propose de voir avec une autre association du village
- la parution du bulletin municipal « D'el Cers a l'Auta » est prévue le 25 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 22h55.